

PROCESSIONAL  
RELATION  
**APPROBATION**

**DE MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.**

**PIERRE-FLAVIEN TURGEON,**

par la miséricorde de Dieu et la grâce du St. Siège Apostolique,  
Archevêque de Québec.

En conformité du II. décret du I. concile Provincial de Québec, qui fixe le nombre des fêtes qui seront célébrées avec l'approbation du St. Siège dans toute la Province, ainsi que le rite de ces fêtes ;

Pour remplir les vœux des Pères de ce I. concile et donner le moyen de chanter régulièrement tout l'office public dans la dite Province ;

Nous avons fait revoir avec soin les livres de chant à l'usage du diocèse de Québec ; et comme il nous a été certifié par les prêtres que nous avons chargés de ce soin que la nouvelle édition est conforme aux éditions approuvées du Missel et du Bréviaire Romains, nous l'avons approuvée et approuvons par les présentes.

Donné à Québec, sous notre seing et sceau le 1er Janvier 1854.

† P. F. ARCHEV. DE QUÉBEC.

M  
2133  
P 96  
1854

L  
ne p  
de P  
pas r  
voir  
habi  
Po  
main  
dans  
Roma  
ce v  
pour  
pour  
de pes  
publiq  
des re  
On  
la pre  
nouve  
une ég  
cimetri  
Les pr  
les ses  
La r  
rendue  
Cérém  
Enfin